



Le jeudi 18 janvier 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire. La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 13 janvier 2018 et affichée.

**Membres élus : 23**

**En fonction : 23**

**Présents : 17**

**Membres présents :**

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. Emile PERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3<sup>ème</sup> adjointe ; M. Claude DONVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5<sup>ème</sup> adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Denis BRÉAN ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD.

**Membres absents excusés :**

Mme Monique GALLAIS ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance.

❖ **Travaux et projets en cours**

- **Réaménagement des locaux de la mairie**

Les travaux de démolition intérieure et extérieure ont été réalisés.

Dans le bureau du maire : le plancher en agglo de 22 mm et le solivage bois ont dû être déposés générant une plus-value de 903€ ht au lot n°2 « Démolition » et de 1.507,5€ ht au lot n°6 « Charpente ».

Dans la salle des fêtes, un mur en pierre caché par du béton a été repéré sous la pile ; la fragilité des massifs et des piles en béton en place entre la nef et le cœur a nécessité une pré-étude qui conclut à la nécessité d'une reprise en sous-œuvre des piliers béton existants. Le devis présenté par l'entreprise Martiniault s'élève à 23.905,05€ ht.

Compte tenu des préconisations du maître d'oeuvre, du bureau de contrôle et du risque présenté, l'assemblée donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux supplémentaires ; une décision sera prise en ce sens suivie de la rédaction d'un avenant au lot n°4.

- **Sanitaires publics**

Le permis modificatif déposé pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture a été refusé, une nouvelle proposition avec des panneaux solaires noirs encastrés est à l'étude. Le gros œuvre se termine, la pose de la charpente devrait suivre.

- **Assainissement collectif**

Sans se positionner sur la demande de subvention déposée, l'Agence de l'Eau autorise la commune à lancer le marché de travaux pour l'extension du réseau rue des Hauts d'Izé ; il est donc demandé au cabinet SCE de préparer le dossier de consultation des entreprises.

Par ailleurs dans le cadre des travaux, le conseil municipal convient de régulariser certaines situations foncières et de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles L 901,902, L903 et L905 restées privées.

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Afin de dresser un inventaire, le plus exhaustif, possible des bâtiments susceptibles de changer de destination, tous les hameaux ont été visités ; à ce jour 130 bâtiments sont repérés. Un point sera fait avec le bureau d'étude le 24 janvier prochain.

La liste des bâtiments repérés sera mise à la disposition du public en mairie du **5 au 16 février 2018** et l'urbaniste qui suit le dossier sera présente **le samedi 17 février 2018 de 9h30 à 12h00** pour répondre aux éventuelles questions.

❖ **Projets 2018**

Sur proposition du Maire, l'assemblée, décide de lancer une étude pour la création d'une liaison douce (un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé) entre le centre bourg et le lieu-dit « Bas du bois ».

Sur proposition du Maire et afin de permettre l'installation de nouveaux professionnels, l'assemblée accepte de lancer une étude sur la maison de santé. Outre la création de surface, cette étude devra également envisager la climatisation du bâtiment.

Suite au nettoyage du site précédemment occupé par l'Aéroclub de Haute Bretagne(ACHB), il est décidé de chiffrer l'installation de 2 tables de pique-nique.

Compte tenu du positionnement de la Caisse d'Allocations Familiales qui soutiendrait le projet via le versement d'une prestation de service ordinaire et d'une prestation de service dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, le maire invite la commission jeunesse à poursuivre sa réflexion sur la création d'un ALSH pour les 9 -14 ans.

#### ❖ **Affaires foncières**

Sont attribuées par bail rural de 9 ans :

- A l'EARL des Bosquets, pour un prix de 100€ l'ha, les landes communales AK91 ; AK 92 ; AH 857P ; AH 377 et L104 P auparavant exploitées par Michel Antin
- A Bernard BOUVET pour un prix de 140€ l'ha, la parcelle AK 99 P mise en location à l'ACHB.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de lancer cette année, une procédure de régularisation de chemins ruraux. Compte tenu de la procédure à mener, une dizaine de dossier devrait être soumis, sont concernés les lieux-dits :

**Villanfray** : Chemin qui débouche entre les parcelles L203 et L482

#### **Le Bourgneuf**

- Chemin qui débouche sur la RD 794 entre les parcelles L1048 et L1082
- Chemin qui débouche sur la RD 794 entre les parcelles L 574 et L1130
- Chemin qui débouche sur le chemin de Touche entre les parcelles L637L942

Concernant le chemin qui débouche sur la RD 794 entre les parcelles L 276 et L 1296, compte tenu de la proximité du virage, la réalisation d'un chemin piétonnier reste une possibilité, l'assemblée ne souhaite donc pas son aliénation.

#### **Bon Secours**

- Régularisation voie : acquisition par la commune des parcelles B 571 (151 m<sup>2</sup>)- B 579 (58 m<sup>2</sup>) B 583 (62 m<sup>2</sup>)- B 539 (38 m<sup>2</sup>)-B538 (29 m<sup>2</sup>) -B 537 (74 m<sup>2</sup>) -B 525 (10 m<sup>2</sup>) -B 389 (40 m<sup>2</sup>)
- Partie du chemin (parcelles B 585 et B 586) qui débouche entre les parcelles L316 et L319

**Le Bas chemin** : Partie du chemin entre les parcelles E 43 et 867

**La Hardinais** : Partie du chemin entre les parcelles E 762 et E 78

#### ❖ **Communauté d'Agglomération : service commun gestion de voirie**

Depuis la disparition du service ATESAT porté par l'état, les communes ne disposent plus d'une expertise spécifique en matière de gestion de la voirie, la communauté d'agglomération a été sollicitée pour la mise en place d'un service commun proposant aux adhérents:

- Assistance à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissement de la voirie ;
- Conseil en aménagement et sur la stratégie d'entretien de la voirie ;
- Assistance à la rédaction des marchés (CCTP), à l'analyse technico-financière des marchés ;
- Assistance et suivi des travaux pour l'entretien et les réparations de la voirie ;
- Assistance aux travaux de modernisation de la voirie ;
- Assistance à la programmation des travaux, à la conduite des études et estimation des coûts de travaux, et à la direction des contrats de travaux ;
- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- Conseil sur les autorisations de voirie (arrêtés, signalisation routière,...).
- Conseil sur le classement de la voirie (à la charge des communes).

Compte tenu du linéaire de voirie communale, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service commun gestion de voirie et valide que la participation au service commun soit déduite de l'attribution de compensation versée par Vitré Communauté à la Commune, pour un montant estimé à 3.347,21€

#### ❖ **Affaires diverses :**

- Distribution du bulletin municipal : **Fin de semaine n°4**
- Réunion sécurité routière : **Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20h30**
- Prochaine réunion du Conseil municipal : **Jeudi 22 février 2018 à 20h30**

